



Problème de  
remplacements ?  
Signalez-le ici !



## DOSSIER DE PRESSE

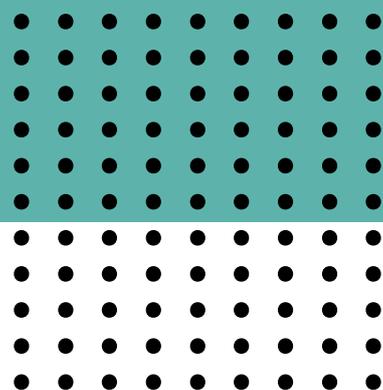
15 mars 2021

Contact presse :  
Laurence Guillermou : 06 82 81 40 82

## Communiqué de presse - 15 mars 2021

Ce sont déjà quelque 17 000 heures d'absences non remplacées que les parents ont déclaré sur [notre site Ouyapacours](#) en quelques semaines. Ce problème récurrent est encore plus grave avec la crise sanitaire. En effet, nos enfants ont déjà été laissés seuls sans enseignants en face d'eux durant de longues semaines du fait du confinement, des classes fermées, des enseignements à mi-temps en lycée, etc. Nous ne savons toujours pas ce que le gouvernement attend pour remédier à cet état de fait : non seulement il ne met en place aucune politique d'embauche supplémentaire pour pallier ces absences, mais en plus il prévoit une baisse des effectifs des enseignants dans les collèges et lycées l'an prochain. Comment les enseignants pourront-ils avec leurs seules heures supplémentaires remplacer leurs collègues malades, leurs collègues non affectés, et de surcroît combler les retards d'apprentissages des élèves ?

L'État doit être mis face à ses responsabilités. Les parents se mobilisent pour recenser les heures d'enseignement non remplacées sur leur site Ouyapacours relooké, qui permet notamment d'imprimer une lettre dont les parents pourront se servir pour porter plainte pour rupture d'égalité de service public. Les parents seront d'ailleurs rassemblés et nombreux à porter plainte tous ensemble en avril pour obtenir réparation du préjudice subi. Nous nous mobiliserons aussi à partir d'aujourd'hui pour solliciter nos parlementaires afin qu'ils interpellent le gouvernement sur cette question et l'obligent à trouver des solutions pérennes. Que ce soit sur le terrain ou dans les institutions, les parents sont là pour que tous les élèves puissent avoir un enseignant en face d'eux durant toute leur scolarité !



# Interpellation des députés

Ce lundi 15 mars 2021, les parents de la FCPE, à travers tout le territoire, vont envoyer un courrier aux 577 députés de l'Assemblée nationale pour les interpeller sur le nombre considérable de postes d'enseignants absents non remplacés. Nous leur demandons de questionner le gouvernement sur ce qu'il compte mettre en place pour remédier à cette rupture d'égalité manifeste.



fédération des conseils de parents d'élèves  
des écoles publiques

À Paris, le 15 mars 2021

À l'attention des membres de l'Assemblée nationale,

Madame, Monsieur,

La FCPE, première fédération de parents d'élèves sur l'ensemble du territoire national, tient à vous rappeler par le présent courrier qu'il y a en France un principe d'obligation scolaire contenu dans le code de l'éducation. C'est à l'Etat qu'il revient d'assurer la mise en application de l'obligation de scolarité de nos enfants. Or, sur de nombreux territoires, le service public de l'éducation n'est ni continu ni égalitaire. En effet, dans bien des établissements, du primaire comme du secondaire, des enseignants absents ne sont pas remplacés, et ce sur de longues périodes.

Les parents peuvent comprendre que la pandémie qui frappe actuellement notre pays complique les conditions d'embauche d'enseignants supplémentaire, mais ils s'étonnent néanmoins que cette situation n'ait pas été anticipée dès la rentrée de 2020 : le manque chronique d'enseignants remplaçants ne pouvait qu'être aggravé par la crise sanitaire. Cette situation est d'autant plus difficile pour nos enfants qu'ils ont déjà, du fait du confinement, perdu de nombreuses heures de cours et qu'ils sont de plus en plus nombreux à être en situation de décrochage scolaire.

La pandémie qui s'ajoute au manque structurel d'enseignants pousse de nombreux parents à se tourner vers le privé pour compenser les carences de l'Etat : quand votre enfant n'a pas de cours d'anglais depuis plusieurs semaines alors que le programme reste inchangé et les attendus toujours aussi lourds, les plus fortunés d'entre nous ont la possibilité de prendre en charge des cours particuliers quand, dans le même temps, les foyers les plus précaires subissent ces absences sans pouvoir les compenser.

Devons-nous recourir à la justice, par exemple pour que l'Etat nous rembourse une partie de ces frais engagés par les parents dans des solutions alternatives ou plus généralement en compensation des heures non remplacées ? Nous voulons avant tout que l'Etat ne fasse pas subir de préjudice à nos enfants, leur permette d'étudier sans rupture d'égalité de service public.

C'est pourquoi nous nous tournons vers vous afin que vous interpelliez le gouvernement : que compte-t-il mettre en place pour pallier dès à présent les absences des enseignants non remplacés alors même qu'il prévoit déjà une baisse des effectifs enseignants dans le second degré ? Car nous vous le rappelons, les dispositifs aujourd'hui mis en place pour remplacer les enseignants absents ne remplissent pas leur rôle. D'ailleurs, nous vous demandons d'appuyer nos demandes de transparence : le ministère de l'Education nationale peut-il produire des chiffres et publier les taux de remplacement via les protocoles qu'il a mis en place, a minima par académie ? Nous sommes aussi très inquiets pour la rentrée prochaine : comment des enseignants vont-ils pouvoir remplacer leurs collègues absents moins de 15 jours dans un collège ou un lycée en faisant des heures supplémentaires quand le gouvernement leur demande en même temps de compenser les baisses de DHG via là encore des heures supplémentaires ?

Vous êtes les représentants de la Nation et nous comptons sur vous pour faire valoir cette continuité de service public indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie. L'avenir de nos enfants est en jeu, ils vont devoir surmonter cette crise sanitaire et ils auront besoin pour cela d'être accompagnés par tous les acteurs de l'Ecole publique... absolument tous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre très haute considération.

108/110, avenue Ledru-Rollin. 75544 Paris cedex 11

T: 01 43 57 16 16

[www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)

# Les chiffres Ouyapacours

Nombre d'heures d'absences non remplacées déclarées par les parents d'élèves à la date du 11 mars 2021.

Ain	910
Aisne	
Allier	
Alpes-de-Haute-Provence	171
Hautes-Alpes	34
Alpes-Maritimes	62
Ardèche	21
Ardennes	
Ariège	54
Aube	
Aude	
Aveyron	
Bouches-du-Rhône	335
Calvados	1
Cantal	
Charente	
Charente-Maritime	41
Cher	
Corrèze	
Corse-du-Sud	
Haute-Corse	
Côte-d'Or	109
Côtes d'Armor	3
Creuse	18
Dordogne	
Doubs	43
Drôme	40
Eure	273
Eure-et-Loir	
Finistère	
Gard	176
Haute-Garonne	399
Gers	96
Gironde	23
Hérault	574
Ille-et-Vilaine	56
Indre	5
Indre-et-Loire	
Isère	433
Jura	15
Landes	

Landes	
Loir-et-Cher	18
Loire	23
Haute-Loire	40
Loire-Atlantique	983
Loiret	81
Lot	10
Lot-et-Garonne	
Lozère	
Maine-et-Loire	51
Manche	
Marne	
Haute-Marne	
Mayenne	117
Meurthe-et-Moselle	
Meuse	
Morbihan	
Moselle	405
Nièvre	
Nord	365
Oise	6
Orne	
Pas-de-Calais	113
Puy-de-Dôme	41
Pyrénées-Atlantiques	10
Hautes-Pyrénées	
Pyrénées-Orientales	20
Bas-Rhin	
Haut-Rhin	28
Rhône	302
Haute-Saône	
Saône-et-Loire	110
Sarthe	54
Savoie	35
Haute-Savoie	35
Paris	1492
Seine-Maritime	267
Seine-et-Marne	482
Yvelines	1385
Deux-Sèvres	63
Somme	

Tarn	61
Tarn-et-Garonne	11
Var	
Vaucluse	169
Vendée	867
Vienne	9
Haute-Vienne	6
Vosges	
Yonne	13
Territoire de Belfort	
Essonne	787
Hauts-de-Seine	1502
Seine-Saint-Denis	552
Val-de-Marne	1819
Val-d'Oise	577

Guadeloupe	51
Martinique	
Guyane	35
La Réunion	16
Mayotte	

<b>Total</b>	<b>17 884</b>
--------------	---------------

## L'exemple de la Creuse

La communauté éducative se mobilise pour protester contre les absences non remplacées, les fermetures de classes, la réduction des postes : la FCPE Creuse interpelle l'académie via un courrier cosigné avec les DDEN et trois syndicats. Des motions sont signées par les municipalités, une manifestation était organisée samedi 13 mars 2021... D'autres manifestations, écoles mortes ou d'autres encore, devraient avoir lieu chaque semaine si l'académie ne recule pas face aux fermetures programmées.

### Premier degré

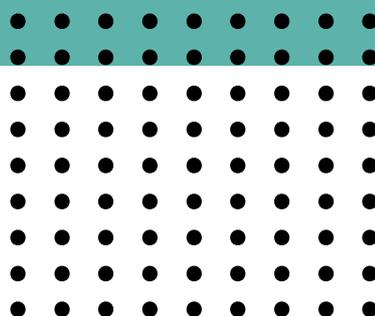
La situation est catastrophique dans le premier degré pour la Creuse avec 1 poste perdu pour seulement 15 élèves en moins. En outre, les professeurs absents ne sont pas remplacés. La situation est difficile, du fait de la crise sanitaire qui ne permet plus d'accueillir les élèves des enseignants absents dans les autres classes. Ces derniers sont donc tout simplement renvoyés chez eux.

Le nombre d'absences non remplacées en équivalent « jours » ne cesse d'augmenter (+281) atteignant en seulement 6 mois 570 journées de classe non assurées sur 84 jours de classe effectifs – même si les services académiques affirment le contraire ! La Creuse a connu dans les semaines les plus difficiles un cumul de 86,5 journées de classes non assurées avec des pics à 26,5 enseignants non remplacés par jour. Le département aurait besoin de 10 postes a minima en plus pour assurer les remplacements, alors que visiblement, les services académiques font le tour des communes en prévision des fermetures de classes. Localement, la tension est palpable avec les élus des collectivités.

### Second degré

Dans le second degré, 4 classes vont fermer dans les collèges. Avec des effectifs à 30 élèves par classe. L'Éducation nationale fait peu de cas des élèves scolarisés en Ulis, ceux qui ont besoin d'AESH sans compter ceux qui arriveront en cours d'année. La proposition du rectorat est d'augmenter les heures supplémentaires au mépris de la qualité de l'enseignement et de la vie de classe... sans oublier le fait que les enseignants ne souhaitent pas toujours effectuer des heures supplémentaires !

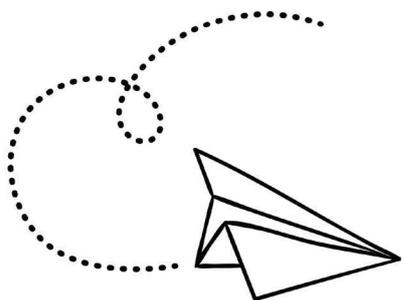
Tout cela sans oublier les difficultés liées au décrochage qui vont aller en augmentant avec le contexte sanitaire actuel.





# Ouyapacours

## Problème de remplacements ?



**Signalez-le ici !**

[ouyapacours.fcpe.asso.fr](http://ouyapacours.fcpe.asso.fr)

Réclamons le remplacement des absences par des professeurs formés dès la première heure de cours non-assurée.

Tout élève dont les droits ne sont pas respectés est légitime à être indemnisé du préjudice subi.



**fcpe**